

CODE DE DEONTOLOGIE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER CERTIFIE PAR SOCOTEC CERTIFICATION FRANCE

Dans le cadre de ses activités de diagnostic technique immobilier et d'audits énergétiques, le diagnostiqueur technique immobilier s'engage à se conformer aux règles ci-dessous :

- Réaliser son diagnostic ou son audit énergétique en toute objectivité, honnêteté et équité ; avec exactitude et précision vis-à-vis de toutes les parties concernées,
- maintenir en permanence une attitude de dialogue, éviter toute attitude arbitraire ou autoritaire et tenir un langage courtois,
- n'accepter aucun paiement, cadeau, commission ou autre avantage même non pécuniaire, pour lui-même ou ses proches, de la part des clients ou de toute autre personne, qui pourrait faire douter de son indépendance dans la réalisation de l'audit,
- prendre toute précaution pour éviter que ne soient divulgués à des tiers, directement ou indirectement, de son fait ou de celui des personnes dont il est responsable, des documents ou informations dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de ses activités d'audits sans l'autorisation écrite du client,
- se comporter de façon à ne pas porter atteinte à la réputation ou aux intérêts du client,
- agir de façon à préserver une image positive du client et de l'activité de diagnostiqueur immobilier,
- coopérer à toute demande d'information ou procédure formelle d'instruction, en cas de manquement ou infraction allégué au présent code,
- ne pas prendre part à un diagnostic ou à un audit énergétique au-delà de ses capacités professionnelles,
- s'efforcer d'améliorer ses compétences, l'efficacité et la qualité de ses prestations,
- ne pas participer à des diagnostics ou audits sans soutien lorsqu'il ne pratique pas couramment la langue convenue pour le diagnostic ou l'audit énergétique,
- tenir un état des diagnostics ou des audits énergétiques effectués et des formations suivies,
- ne pas arguer de la certification délivrée par SOCOTEC Certification France pour des activités autres que celles pour lesquelles cette certification est requise ou accordée,
- respecter le règlement d'utilisation de la marque SOCOTEC Certification International communiqué au moment de la délivrance de la certification,
- ne pas s'associer à toute action impliquant une référence induite ou inexacte à une certification délivrée par SOCOTEC Certification France,
- connaître les droits et devoirs des diagnostiqueurs techniques immobiliers certifiés par SOCOTEC Certification France et contribuer au maintien de la réputation du système de certification de SOCOTEC Certification France,
- tenir un état des réclamations écrites dont il a fait l'objet dans le cadre de sa certification,
- accepter la présence de SOCOTEC Certification France lors de la réalisation de ses diagnostics ou de ses audits énergétiques sur simple demande de la part de SOCOTEC Certification France.